



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2016

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- Excusée : Danielle GAILLARD, non représentée
- Secrétaire de séance : Jean-Michel MURER
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Président de séance : Michel GILES, Maire

### **Ouverture de la séance à 18 h 00**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

## **I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :**

### **1.1 Intercommunalité**

#### **1.1.1 Schéma de mutualisation : Bilan 2016 et perspectives 2017 :**

Le maire informe l'assemblée que les communes de la CCVD sont invitées à prendre connaissance du bilan des actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation et à faire remonter les propositions d'éventuelles nouvelles mutualisations ou d'amélioration de celles déjà existantes. Il présente les principales avancées 2016 qui vont se poursuivre : secrétariat de mairie itinérant, mise en ligne des achats des communes, formation du personnel communal et des élus CCAS, interventions du webmestre, mise à disposition du matériel scénique et instruction des demandes en urbanisme. D'autres actions sont en cours de débat : Affaires juridiques, Ressources humaines et gestion des paies, activités périscolaires.

Les conseillers, après le résumé présenté par le maire émettent le souhait de voir inscrit dans les projets d'actions mutualisées une fourrière animale.

#### **1.1.2 La commission d'initiative locale de la CCVD (CIL)**

Monsieur Perrin rappelle le principe de cette commission créée au sein de la CCVD et qui réunit les conseillers communautaires et conseillers municipaux regroupés par « secteur » de la communauté de communes. Le principe de ces commissions est que les élus d'un bassin de vie puissent faire remonter leurs préoccupations et les sujets qu'ils souhaitent aborder avec la CCVD. La question du compost et des déchets verts a notamment été évoquée.

### **1.2 Urbanisme**

#### **1.2.1 Demandes d'urbanisme, DIA**

Monsieur DU GARREAU fait état des dossiers en cours :

- Deux Permis de Construire : l'un nécessitant une régularisation et l'autre mis en attente. Ils seront étudiés lors de la prochaine commission urbanisme, le 11 janvier 2016
- Information d'une vente notifiée par la SAFER : il s'agit de terrains agricoles (ZD 131) pour lesquels le conseil municipal ne souhaite pas exercer de préemption.

#### **1.2.2 PLU :**

Monsieur BON informe l'assemblée que suite aux observations émises par les Personnes Publiques Associées (PPA), deux réunions ont successivement eu lieu avec Mme. VINCENT et M. VAREILLES (CCVD).

- La première va aimablement reprendre et corriger le document en intégrant les constatations de la DDT, de la Chambre d'Agriculture et de la CCVD.
- Le second va assister la commune en donnant l'ensemble des informations réglementaires permettant d'apporter les corrections sur le fonds.

Après mise en forme, la commission PLU se réunira avec le bureau d'étude Pro&Co le 9 janvier 2017.

## **1.3 Personnel**

### **1.3.1 Mise En Place Du RIFSEEP**

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) selon la proposition de délibération du dernier conseil municipal. Les membres sont appelés à approuver la délibération de mise en place, pour les agents titulaires, du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, selon l'organigramme et les montants soumis à la Commission Technique Paritaire en tenant compte des commentaires émis par cette dernière.

- ↳ ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, composée uniquement de la part IFSE et versée selon les modalités définies en annexe et d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu.***

### **1.3.2 Bilan des entretiens d'évaluation Professionnelle**

La période des entretiens entre les agents et les adjoints référents a débuté ce mois. Il ressort de ce moment d'échange périodique un besoin chez les agents d'un "suivi" entre deux entretiens annuels. Monsieur le maire propose la mise en place de réunions de service basées sur les comptes rendus de ces évaluations. Ces réunions seraient animées par M. DU GARREAU et Mme. CORTES, avec l'assistance de Mme. ZIOUECHE pour échanger avec les agents sur les actualités réglementaires, les ajustements de missions, les éventuelles réorganisations, les perspectives...

### **1.3.3 Financement de formation pour agent contractuel**

Monsieur CISTERNE informe l'assemblée d'une demande d'aide financière pour une formation continue pour le diplôme de professeur de musique. Compte tenu du coût de la prestation (11 000 €), du statut de l'agent et du plan de formation des agents généralement établi selon le programme du CNFPT, la demande ne peut être suivie d'un avis favorable. L'agent sera orienté vers Pôle Emploi et le Conseil Départemental selon sa situation.

## **1.4 Affaires générales**

### **1.4.1 Indemnités du maire**

L'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 a supprimé la différence faite entre les maires des communes de moins de 1 000 habitants et ceux des communes de plus de 1 000 habitants pour le montant de leurs indemnités de fonction.

Désormais, depuis la publication de la loi, dans toutes les communes, sans condition de seuil, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander à ne pas bénéficier du montant maximum, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, le fixer à un montant inférieur. Le maire souhaite revenir au taux inférieur fixé lors de l'installation de ce conseil et informe le conseil qu'une délibération est alors nécessaire pour acter la volonté du maire de déroger au taux automatique.

- ↳ ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide et avec effet au 01/01/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 21, 75 du terme de référence.***

### **1.4.2 Réunions du Conseil Municipal :**

Pour une plus-value réelle des réunions préparatoires et afin d'éviter une redondance des différents points à aborder, X. DU GARREAU et I. MAURIN travaillent actuellement sur la réorganisation du fonds et de la forme de ces rencontres. Les réunions préparatoires du conseil, au-delà d'aborder "sommairement", les points prévus, devraient selon la période et les projets, prioriser 2 à 3 thèmes à approfondir.

## **II. JEUNESSE, VIE SOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT :**

### **2.1 Vie scolaire et périscolaire**

Il est fait un résumé sur la réunion trimestrielle du service périscolaire. Rien à signaler sur le remplacement de la directrice qui se déroule normalement. Mme. CELLIER a pu suivre le premier stage BAFD et les périodes de facturation sont baissées à partir de cette rentrée à 3 au lieu de 5. Les premières factures seront émises dès le début des vacances de décembre pour être incluses dans le budget 2016.

## 2.2 Solidarité : Repas des aînés du 3 décembre

Le repas a eu beaucoup de retours positifs. 51 invités sur 122 ont répondu présents. Les dépenses se sont élevées à 381 € pour l'alimentation, et 300 € pour l'animation.

## III. VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE :

### 3.1 Longueur des voies communales

- ↳ **Le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité la longueur des voiries classée dans le domaine communal au 01/01/2017 à 31 644 m. (+ 72 m par rapport à 2015)**

### 3.2 Fermeture de route pour travaux :

Dès lundi 19 décembre, les travaux vont démarrer au pont de Chacuse. A partir du 23/01/2017, la voie Puy-Saint-Martin/Charols sera fermée à la circulation (déviation par Cléon d'Andran).

## IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION :

### 4.1 Tourisme :

#### 4.1.1 Projet Chastelas

La mise en place de la future déviation, et les réflexions menées dans le cadre du PLU ont fait émerger la nécessité de mettre en valeur la colline du Chastelas pour inciter les touristes de passage à s'arrêter à Puy-Saint-Martin. La CCVD peut accompagner ce projet en sollicitant des aides européennes dans le cadre du programme Leader. Pour obtenir ces aides, il est indispensable de produire un cahier des charges pour ce projet.

Monsieur D. PERRIN propose au Conseil de solliciter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (CAUE) pour l'année 2017 afin de réaliser un schéma général d'aménagement chiffré et phasé. Une adhésion au CAUE est nécessaire pour qu'ensuite la convention tripartite (CCVD, CAUE et Puy-Saint-Martin) permettant la mission d'étude du Chastelas puisse être signée. Le montant de la cotisation est fixé pour par rapport au potentiel financier de la commune à 1 421, 00 € par an.

- ↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, approuve :**
  - **l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme et accepte de payer la cotisation annuelle fixée à 1 421 €. (4 jours d'intervention)**
  - **le financement à hauteur de 2 415, 00 € de 7 journées nécessaires à la mise en œuvre de la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour l'étude du secteur du Chastelas**

#### 4.1.2 Patrimoine :

Afin que la commune puisse disposer d'une mise en dépôt de la Statue d'Adèle Clément disposée par le musée municipal de Die, il est utile de délibérer pour autoriser le maire à officialiser auprès de la municipalité de Die cette demande.

- ↳ **Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le maire à solliciter son homologue de Die pour une mise en dépôt dans les bâtiments communaux de la statue d'Adèle.**

#### 4.1.3 Culture :

Monsieur CISTERNE informe qu'à la rentrée 2017, l'école de musique va déménager au rez-de-chaussée (ancienne bibliothèque). L'un des professeurs va néanmoins continuer à occasionnellement utiliser une des trois salles à l'étage qu'il faut maintenir hors gel.

#### 4.1.4 Communication :

Concernant les "cafés citoyens" évoqués lors du dernier conseil, Mme N. NOËL remet aux conseillers présents la note sur l'organisation de ces rencontres. Le maire informe que l'information concernant ces rencontres sera faite lors des vœux du maire le 7 janvier, et que le premier café citoyen aura lieu le 11 février 2017.

## **V. FINANCES ET ENERGIE :**

### **5.1 Finances :**

#### **5.1.1 Débat d'Orientation Budgétaire :**

A la demande de certains membres de la commission, une date est fixée pour la prochaine réunion : le 13 janvier 2017. A cette date, les résultats de l'exercice 2016 seront connus et permettront de définir les orientations budgétaires à venir.

#### **5.1.2 Don Syndicat d'Initiatives :**

La parole est donnée à M. NOËL, président du Syndicat d'Initiative qui informe que l'association souhaiterait apporter un soutien financier à la commune pour le projet de développement touristique du secteur du Chastelas, et remet au maire un chèque d'un montant de 2 415, 00 €. Le Conseil Municipal remercie le Syndicat d'Initiative, et Monsieur MURER invite les membres du conseil à délibérer pour l'acceptation de ce don pour l'exercice 2017.

↳ ***Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte du S.I. le don d'un montant de 2415 € et décide de l'affecter sur l'exercice 2017 au chapitre des dons et legs en capital.***

### **5.2 Energie :**

#### **5.2.1 Extinction de l'éclairage public :**

Plusieurs habitants ont souhaité la modification des horaires d'extinction de l'éclairage public, actuellement déréglé.

Après discussions, les membres du Conseil décident d'accepter la proposition d'instaurer l'extinction de l'éclairage public de 00 h 30 à 05 h 30.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES :**

- Le dernier recensement INSEE établit la population totale de la commune de Puy-Saint-Martin à 890 habitants.
- Deux demandes d'occupation du domaine public sont parvenues en mairie. Il leur est accordé d'installer leurs matériel sur la place des poilus :
  - Amélie Pizzas, pour les mercredis de 17 h 00 à 21 h 00
  - Roulez Galettes, pour les 3 samedis pour une tournée d'hiver dans plusieurs villages.

***La séance est levée à 19 h 45.***

**Prochain conseil municipal, le jeudi 26 janvier 2017, à 18 h 30**